



FIDA

FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE

Conseil d'administration - Soixante-dix-huitième session

Rome, 9-10 avril 2003

**ACCORD DE COOPÉRATION AVEC L'ASSOCIATION DES ANCIENS
FONCTIONNAIRES DE LA FAO ET DES AUTRES ORGANISATIONS DES
NATIONS UNIES**

1. Le Conseil d'administration est invité à noter que le FIDA se propose de passer avec l'Association des anciens fonctionnaires de la FAO et des autres organisations des Nations Unies (FFOA) un accord de coopération. La FFOA assure d'utiles services aux anciens fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du FIDA et du Programme alimentaire mondial (PAM), et un accord entre le FIDA et cette association permettrait de reconnaître son statut tout en facilitant la collaboration juridique et autre.
2. Conformément aux dispositions de l'article 8, section 2 de l'Accord portant création du FIDA, le Conseil d'administration est prié d'autoriser le Président à négocier et à conclure un accord de coopération entre le FIDA et la FFOA. Le texte de l'accord en question sera soumis au Conseil d'administration pour information à une session ultérieure.
3. On trouvera à l'annexe des informations générales utiles sur la FFOA.

ASSOCIATION DES ANCIENS FONCTIONNAIRES DE LA FAO ET DES AUTRES ORGANISATIONS DES NATIONS UNIES (FFOA)

Activités. La FFOA est une organisation à but non lucratif qui a été créée pour représenter les anciens fonctionnaires de la FAO, du FIDA et du PAM. Les anciens fonctionnaires de toute autre organisation du système des Nations Unies qui vivent en Italie peuvent eux aussi en être membres, pour autant qu'ils aient travaillé au moins cinq ans dans le système. La FFOA a été créée dans le but de représenter les anciens fonctionnaires pour toutes les questions qui les intéressent auprès de l'organisation où ils ont travaillé, du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, du Gouvernement italien ou de toute autre instance susceptible de prendre des décisions les concernant. La FFOA s'intéresse particulièrement aux pensions et au système d'assurance maladie, deux questions importantes pour les retraités.

Objectifs. La FFAO entend notamment:

- offrir une tribune pour l'échange d'informations;
- fournir une aide à ses membres;
- organiser des manifestations sociales pour permettre à d'anciens collègues de se retrouver;
- promouvoir et appuyer les objectifs qu'elle s'est fixés et les activités qu'elle organise.

Organes directeurs. L'organe suprême de l'association est l'assemblée générale annuelle, qui est composée de tous les membres. Un comité exécutif de 11 membres, élu tous les quatre ans, s'occupe des affaires courantes, essentiellement par le biais d'un réseau de sous-comités.

Établissement. Créée en 1971 en tant qu'organisation à but non lucratif par un groupe d'anciens fonctionnaires de la FAO et de fonctionnaires qui allaient quitter l'organisation, la FFOA est membre fondateur de la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAAFI), née en 1972. La FFAFI siège sans droit de vote à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

Composition actuelle. La FFOA compte environ 2 000 membres de plus de 70 nationalités différentes, qui vivent pour la plupart à Rome ou dans les environs.

Siège du secrétariat. La FFOA est reconnue par la FAO, où elle dispose d'un petit bureau et d'un appui logistique. Ce bureau est ouvert du lundi au vendredi, de 9 h 30 à 13 heures.